

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021**

**DELIBERATION N°2021.00050**

**DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE VILLARS A SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 123  
Nombre de présents : 95  
Nombre de pouvoirs : 13  
Nombre de voix : 108

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,

RECUE EN PREFECTURE

Le 11 février 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20210128-02021000500

DATE D'APPHICACON: 10 Février 2021

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,  
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,  
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE, Mme Christel PFISTER,  
Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,  
Mme Eliane VERGER LEGROS

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021**

### **DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE VILLARS A SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

Le montant de l'opération d'enfouissement des réseaux aérien sur la rue du Breuil est de 49 131,40 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Villars pour cette opération est fixé à 22 500 € HT.

Le montant de l'opération de déplacement du poste transformateur Parret sur la rue du Jeu de Boules est de 45 026,00 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Villars pour cette opération est fixé à 20 000 € HT.

Le montant de l'opération des acquisitions foncières réalisées en vue de l'aménagement du carrefour entre les rues du Jeu de Boule et de l'Industrie est de 135 000,00 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Villars pour cette opération est fixé à 67 500 € HT.

Le montant de l'opération de réfection de voirie chemin des chênes est de 58 000 € TTC. Le montant total du fonds de concours versé par la commune de Villars pour cette opération est fixé à 15 000 € TTC.

Le montant total des fonds de concours à verser par la Commune de Villars à la Métropole est de :

- 42 500 € HT sur les opérations d'enfouissement et d'extension de réseau ;
- 67 500 € HT sur les acquisitions foncières ;
- 15 000 € TTC sur les opérations de réfections et d'aménagement de voirie.

Le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la commune de Villars sera ajusté :

- si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10 % du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

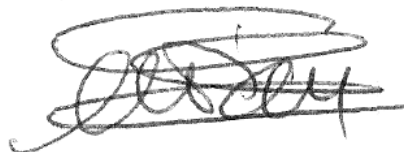
Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les deux délibérations concordantes du Conseil municipal de Villars et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **procède à l'encaissement des fonds de concours versés par la commune de Villars pour les diverses opérations susmentionnées ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget Voirie de l'exercice 2021 (article 13241, opération 66) ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 21 du budget Voirie de l'exercice 2020 et 2021 (article 204182, opération 66 en dépenses).**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU